

L' a.a.v.r.e.

association des amis de la vallée du rhodon et de ses environs



Église de Saint-Lambert-des-Bois



Moulin de Fau-vaux

Clos de Launay

Aquarelles de Madame A. FARDEL

Assemblée Générale Ordinaire, le 6 juin 2015.

- Partie 1.** Rapport moral.
- Partie 2.** Rapport financier & Budget 2015.
- Partie 3.** Proposition de renouvellement pour moitié des membres du Conseil.
- Partie 4.** Échange de vues avec les participants.

L'an deux mille treize, le samedi 6 juin à 18 heures,
dans la salle du Conseil de la Mairie de Milon la Chapelle,
les adhérents de l'association des Amis de la Vallée du Rhodon et des Environs,
se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire afin de délibérer sur l'ordre du
jour.

Présents ou représentés :

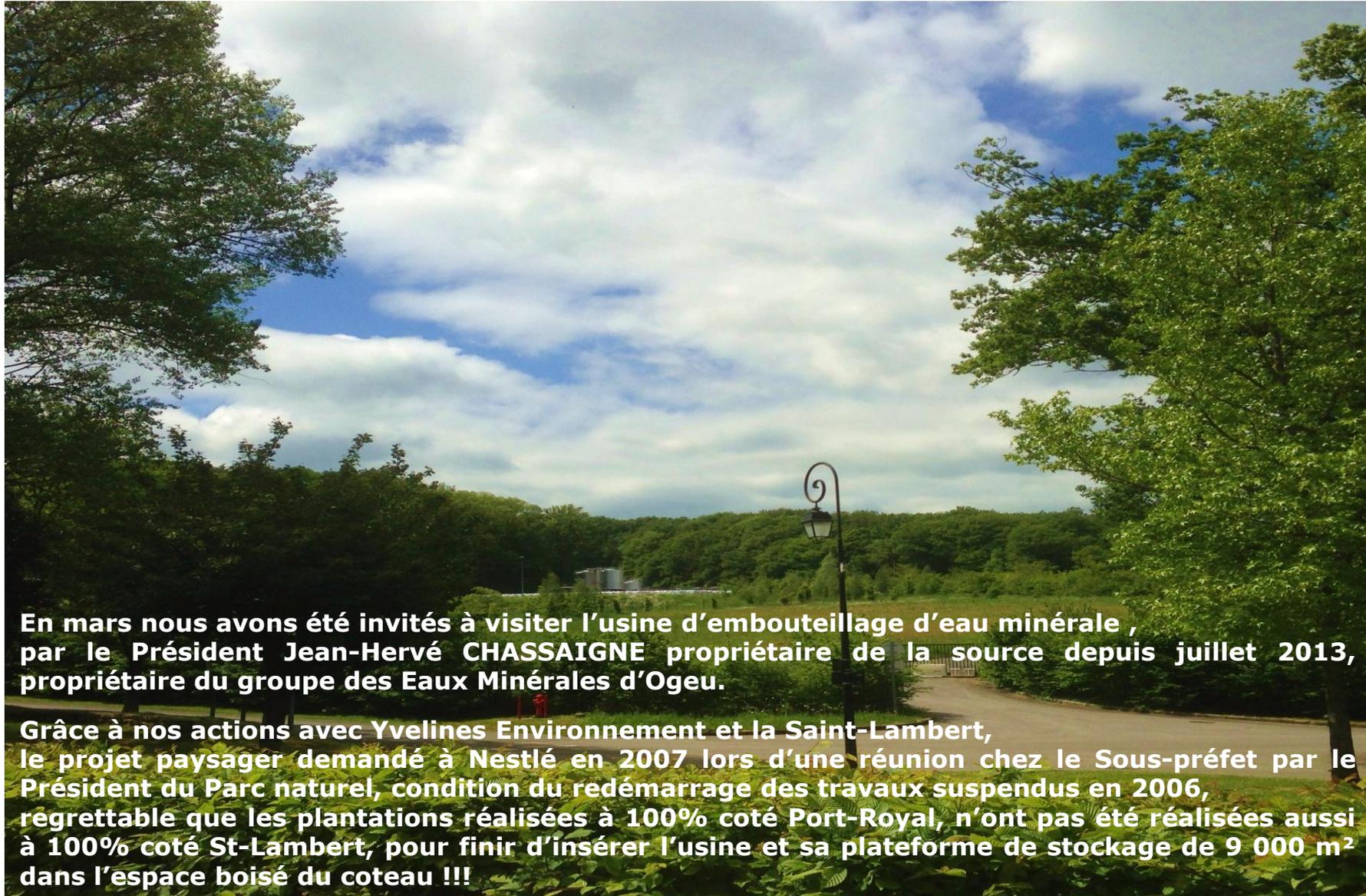
Aynaud O., Aynaud E., Aynaud V., Aynaud M.M., Baudasse F., Bailly A., Barter P., Blavier G., Bouygues P., Brelingard B., Brelingard G., Chapuis C., Collay C., Dissat-Aynaud V., Duban N., Jore C., Jore G., Jore J., Jore M., Lutz F., Masson Ph., Merhand P., Merhand C., Michaud G., Mida P., Mida Ph., Mida M.S., Mida M.E., Moreau M., Nanquette C., Nathan-Hudson G., Nathan-Hudson J.M., Parrot Hanlet F., Piotrowski L., Renouil L., Renouil V., Seveyrat C., Seveyrat J., Tchekhoff S.A..

La séance est ouverte à 18h00,

le quorum du tiers des 105 membres
étant atteint avec 39 voix présentes ou représentées.

Rapport moral pour l'année 2014

1.1 La Source à Saint-Lambert-des-Bois.



En mars nous avons été invités à visiter l'usine d'embouteillage d'eau minérale , par le Président Jean-Hervé CHASSAIGNE propriétaire de la source depuis juillet 2013, propriétaire du groupe des Eaux Minérales d'Ogeu.

Grâce à nos actions avec Yvelines Environnement et la Saint-Lambert, le projet paysager demandé à Nestlé en 2007 lors d'une réunion chez le Sous-préfet par le Président du Parc naturel, condition du redémarrage des travaux suspendus en 2006, regrettable que les plantations réalisées à 100% coté Port-Royal, n'ont pas été réalisées aussi à 100% coté St-Lambert, pour finir d'insérer l'usine et sa plateforme de stockage de 9 000 m² dans l'espace boisé du coteau !!!



Les Eaux Minérales d'Ogeu, Groupe familial présent dans l'embouteillage d'eau minérale depuis plus de 60 ans avec des sites de production dans des environnements naturels de grande qualité que ce soit aux pieds des Pyrénées, dans le massif de la Sainte Baume en Provence et en Bretagne à Plancoët.

Leur objectif économique d'embouteillage est de 10 millions de bouteilles par an d'eau MINERALE pour une distribution en région parisienne, contre les 50 millions de bouteilles par an d'eau de source avec l'ancien propriétaire Nestlé pour une distribution dans l'hexagone.

Une distribution plus responsable:

- moins d'émission de CO2 lors des transports routiers,**
- une réduction par 5 du trafic routier, et**
- une amélioration pour la sécurité et la tranquillité du village.**

Photo du site en 2012

Rapport moral pour l'année 2014

1.2. Construction d'une aire d'accueil des gens du voyage à Romainville.



Suite à nos actions depuis le 21 juin 2012 et à notre dépôt de plainte le 29 août pour des infractions aux codes de l'urbanisme et de l'environnement, nous avons obtenu:

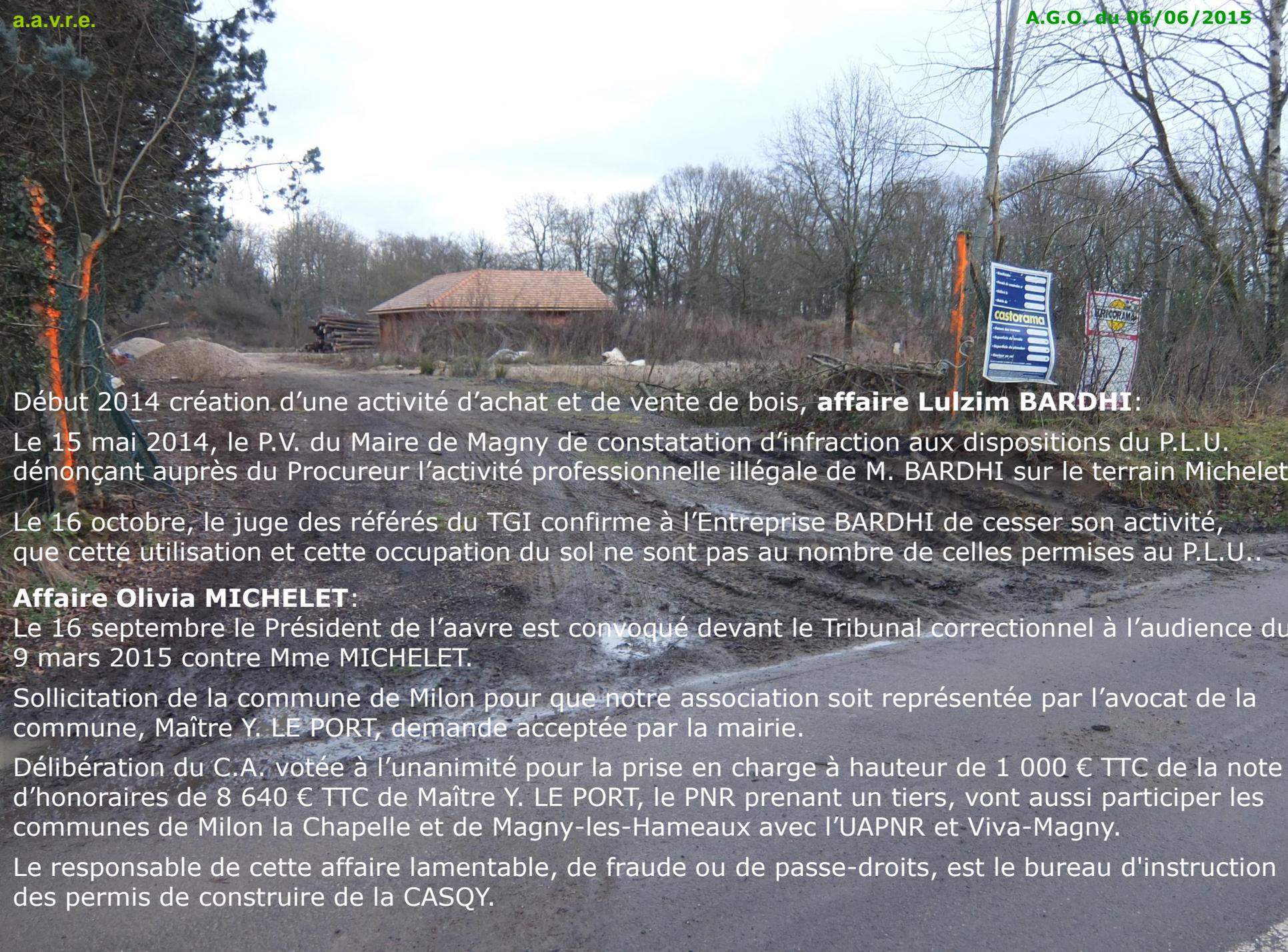
- De la mairie de Magny-les-Hameaux:
 - . le 2 juillet 2012 le PV de constatation d'infractions à la législation et à l'urbanisme
 - . suivi le 17 juillet 2012 de la prise d'un Arrêté interruptif des travaux.
- De l'U.A.P.N.R. et de Viva-Magny, deux autres déposition de plainte,
- Du Président du PNR:
 - La demande le 21 septembre 2012 au Procureur de la République, de prendre toute mesure pour la remise en état de la parcelle sur laquelle un chalet a été construit en toute illégalité.



Le 16 juin 2014, lettre du Procureur GRANDSIRE du TGI de Versailles pour répondre au Maire de Magny rappelant la dénonciation des infractions à la législation sur l'urbanisme, avec les informations suivantes:

- Mme MICHELET ne s'est pas présentée au commissariat de Strasbourg,
- le dossier est revenu à la gendarmerie de Magny pour à nouveau permettre à Mme Michelet de formuler ses éventuelles observations dans un délai d'un mois,
- à l'issue de ce délai, une convocation à comparaître devant le tribunal correctionnel lui sera délivrée.

Depuis le début de la procédure engagée en août 2012, Mme O. MICHELET ne répond à rien !!!



Début 2014 création d'une activité d'achat et de vente de bois, **affaire Lulzim BARDHI**:

Le 15 mai 2014, le P.V. du Maire de Magny de constatation d'infraction aux dispositions du P.L.U. dénonçant auprès du Procureur l'activité professionnelle illégale de M. BARDHI sur le terrain Michelet

Le 16 octobre, le juge des référés du TGI confirme à l'Entreprise BARDHI de cesser son activité, que cette utilisation et cette occupation du sol ne sont pas au nombre de celles permises au P.L.U..

Affaire Olivia MICHELET :

Le 16 septembre le Président de l'aavre est convoqué devant le Tribunal correctionnel à l'audience du 9 mars 2015 contre Mme MICHELET.

Sollicitation de la commune de Milon pour que notre association soit représentée par l'avocat de la commune, Maître Y. LE PORT, demande acceptée par la mairie.

Délibération du C.A. votée à l'unanimité pour la prise en charge à hauteur de 1 000 € TTC de la note d'honoraires de 8 640 € TTC de Maître Y. LE PORT, le PNR prenant un tiers, vont aussi participer les communes de Milon la Chapelle et de Magny-les-Hameaux avec l'UAPNR et Viva-Magny.

Le responsable de cette affaire lamentable, de fraude ou de passe-droits, est le bureau d'instruction des permis de construire de la CASQY.

Rapport moral pour l'année 2014

1.3. Sécurisation du carrefour de la route de Romainville avec le chemin de Beauregard.



Le 28 avril 2014 j'ai sollicité, lors d'une réunion sur l'avancement du dossier MICHELET, le Maire de Magny-les-Hameaux pour des problèmes de dangerosité pour les piétons du chemin rural de la plaine de Beauregard lors de la traversée de la route de Romainville, en réalisant physiquement des chicanes pour limiter la vitesse souvent élevée de véhicules venant de Romainville.

Le Maire m'a donné un avis favorable et il m'a confirmé le 10 juin 2014 en avoir fait la demande auprès du Président de la CASQY, la route de Romainville étant gérée par la CASQY, de mobiliser sa Direction des Infrastructures pour deux études:

- une de sécurisation de la traversée du carrefour et,
- une de ralentissement des véhicules à la limite des deux communes.



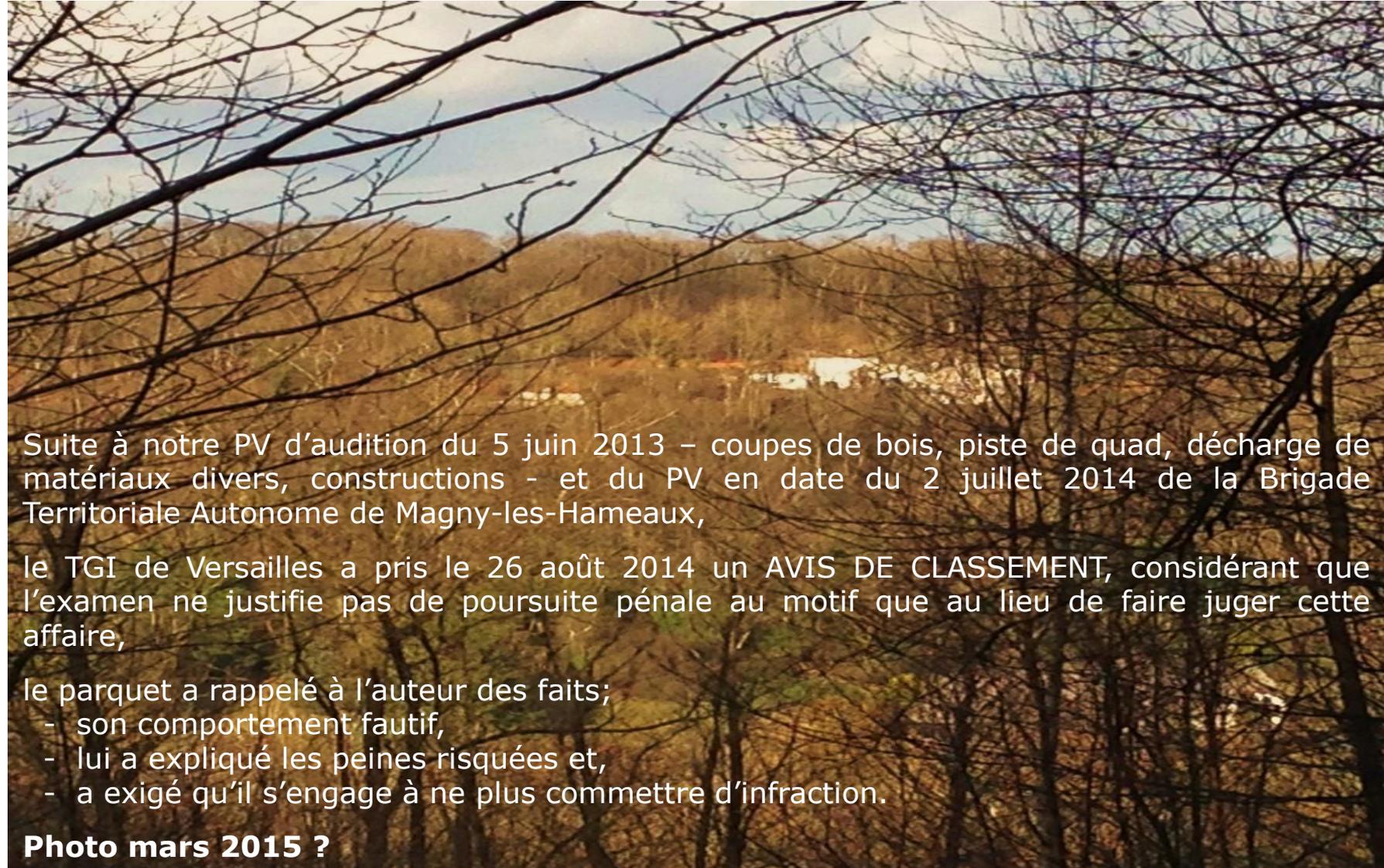
La CASQY, a bien réalisé les chicanes alternées demandées, mais à l'entrée du Hameau de Romainville et non avant l'arrivée sur la traversée du chemin de la plaine de Beauregard !!!



**Sans concertation, modification par la CASQY de notre demande.
Le projet de chicanes de ralentissement
a été remplacé par un marquage au sol
« passage pour piétons » !!!**

Rapport moral pour l'année 2014

1.4. Bois de la Vigne à Milon la Chapelle, propriété privée, en site inscrit classé espace boisé protégé.



Suite à notre PV d'audition du 5 juin 2013 – coupes de bois, piste de quad, décharge de matériaux divers, constructions - et du PV en date du 2 juillet 2014 de la Brigade Territoriale Autonome de Magny-les-Hameaux,

le TGI de Versailles a pris le 26 août 2014 un AVIS DE CLASSEMENT, considérant que l'examen ne justifie pas de poursuite pénale au motif que au lieu de faire juger cette affaire,

le parquet a rappelé à l'auteur des faits;

- son comportement fautif,
- lui a expliqué les peines risquées et,
- a exigé qu'il s'engage à ne plus commettre d'infraction.

Photo mars 2015 ?



Nous étions pourtant en présence d'une absence des autorisations légales, aux codes de l'urbanisme pour extension de construction et construction nouvelle, et aux codes de l'environnement dans le site boisé classé, en raison des atteintes à l'environnement par des déboisements et des décharges de matériaux divers.

L'adjudant Thierry MERIC a confirmé en avril 2013
avoir fait une demande de réquisition des autorisations de travaux
délivrées par la mairie,...

Depuis l'adjudant Thierry MERIC a quitté la région
sans la nomination d'un remplaçant pour suivre le dossier.

Rapport moral pour l'année 2014

1.5. Les POS remplacés pour 2017 par un PLU.



Prise de position par le CA pour une bonne gestion du patrimoine:

Entre les intérêts des propriétaires des sols, publics ou privés, il convient de trouver un équilibre des nouvelles constructions dans les périmètres des agglomérations.

La charte du PNR s'impose aux règlements locaux des PLU.

POS remplacé pour 2017 par un PLU.



Les 6 engagements fondamentaux, pour conserver notre vallée et, l'harmonie rurale de nos 2 villages :

- La préservation des sites classés,
- la préservation des prairies de la vallée et,
- la préservation des coteaux boisés.
- La protection de l'élevage en fond de vallée et,
- la protection de l'agriculture sur le plateau.
- Pas d'extension des zones urbaines sur les espaces naturels.

Rapport moral pour l'année 2014

1.6 Projets sécuritaires d'aménagement depuis 2008 des 2 croisements RD91/RD46.

Un 3^{ème} projet de la D.D.E. avec un giratoire plus modeste, validé en février 2013 par la commission des sites.





Chantier du giratoire de la subdivision des routes du Conseil Général,

Coût du projet 2013: 1 million d'Euro au démarrage des travaux ... , (un tel montant aurait été plus utile pour la création d'entreprises avec des emplois durables !!!).

Depuis 6 ans, avec nos motions, nous soutenons **les demandes du PNR** avec le réaménagement des 2 carrefours dangereux avec un projet sécuritaire d'une seule entrée vers ~~Saint~~-Lambert, sans connotation urbaine, et respectueux du site classé de la vallée.

Les travaux ont démarrés au 4ème trimestre 2014 pour une livraison prévue en février dernier.

Ils sont **arrêtés** depuis décembre à la demande d'EDF en raison de leur câble haute tension situé sous l'emprise de la plateforme du giratoire !!! !

LES DEMANDES DU P.N.R.

La première action : - **réduire le nombre de carrefours** (une seule entrée vers Saint Lambert).
Plusieurs solutions ont été émises :

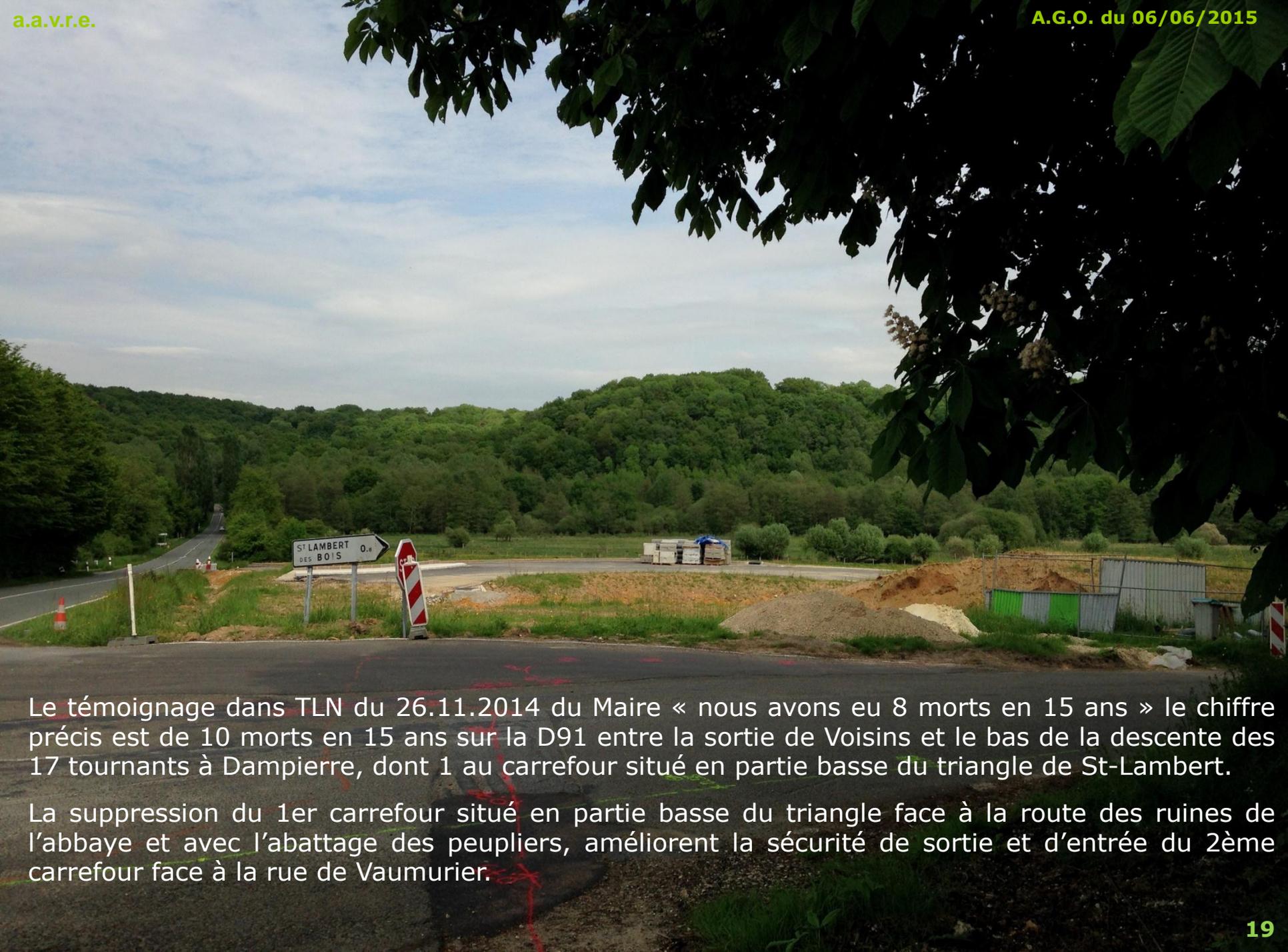
- le double tourne-à-gauche
- le rond-point
- le feux tricolores
- le **radar**



Le rond-point interromp la ligne droite et crée un terrassement. Les aménagements induits apportent une connotation urbaine dans ce site naturel et historique.



Les ilots centraux ou tourne-à-gauche conservent la ligne droite et le profil de la voie.



Le témoignage dans TLN du 26.11.2014 du Maire « nous avons eu 8 morts en 15 ans » le chiffre précis est de 10 morts en 15 ans sur la D91 entre la sortie de Voisins et le bas de la descente des 17 tournants à Dampierre, dont 1 au carrefour situé en partie basse du triangle de St-Lambert.

La suppression du 1er carrefour situé en partie basse du triangle face à la route des ruines de l'abbaye et avec l'abattage des peupliers, améliorent la sécurité de sortie et d'entrée du 2ème carrefour face à la rue de Vaumurier.

1.7. Chemin Jean Racine sur la commune de Saint-Lambert



A photograph of a narrow, muddy dirt road in a rural setting. The road is heavily rutted with deep tracks and contains several large puddles of water. On either side of the road, there is a wooden fence supported by weathered posts, with green grass and some dry brush visible. The background shows a line of trees under a pale sky.

Le Chemin historique Jean Racine est interdit à la circulation des véhicules à moteur par l'arrêté du 16 mars 1974. Il est depuis le printemps 2014 fortement dégradé par le passage journalier de véhicules de riverains contraint de l'emprunter à partir de son accès sur la RD46 de la commune de St-Lambert.

Le propriétaire du moulin de Fauvau bloque l'accès aux riverains sur son chemin dont il n'est propriétaire que pour moitié, alors que la circulation doit se faire sur ce chemin conformément au droit de passage des riverains confirmé par le tribunal en 2010.

La mairie de St-Lambert laisse cette situation anormale se dégrader, malgré notre courriel de novembre pour l'informer, resté sans réponse.

Rapport moral pour l'année 2014

1.8. Dossier assainissement du village de Saint-Lambert-des Bois projet d'une station d'épuration.

Implantation dans le milieu de la prairie de Launay

Le coût global (investissement et exploitation) d'un assainissement autonome de ses eaux usées est toujours le processus le moins coûteux avec une fosse toutes eaux et, en sortie de la fosse, soit un filtre bactérien percolateur ou soit, si le terrain le permet, par infiltration dans le sol.

Projet technique et financier irresponsable, quand il existe des installations non collectives conformes.

Aujourd'hui, avec des assainissements non collectifs, le prix de l'eau à St-Lambert est en dessous de 2 € le m³,

demain, avec un assainissement collectif, le prix de l'eau sera supérieur à 6 € le m³,

le montant annuel facturé de l'eau pour une famille avec 2 enfants serait plus de 1 100 € au lieu de 350 €. Ce surcoût de l'assainissement collectif, de surcroît non maîtrisable, sera équivalent à l'installation d'un assainissement autonome non collectif tous les 3 voir 4 ans !!!



12/2014 - Prairie hangar communal - Saint-Lambert-des-Bois

Sondage 2

Sondage 1

Implantation du projet de la station d'épuration, suivant les piquets laissés lors de l'étude de sol, dans le milieu de la prairie de Launay.

Si c'est le cas, la parcelle est en bonne voie pour ne plus être exploitable en prairie.

Les inconvénients d'une station positionnée en partie haute du terrain:

- **Processus coûteux avec des réseaux sous pression, pompes de relevage secourues, risques de pannes, l'H₂S corrode les ouvrages d'assainissement.**
- **Coûts d'exploitation coûteux.**
- **Reliquat de la parcelle du côté des riverains du clos de Launay ?**

Avec une station en point bas:

- **Processus plus simple par une collecte gravitaire des réseaux d'assainissement,**
- **coûts d'exploitation moins coûteux et**
- **sauvegarde d'une partie de la parcelle en prairie.**

Le dossier sera présenté par la commune lors de la réunion publique d'information du 19 juin,

Rapport moral pour l'année 2014

1.9.Travaux forestiers dans la Forêt régionale de Champ-Garnier Saint-Lambert-des-Bois.



Carrefour
des Dames



Le 9 décembre 2014 nous avons alerté la Direction de l'Agence des Espaces Verts de notre revendication de la mise en cause des travaux forestiers conduits par l'ONF, en raison de l'absence de précaution pour protéger le milieu forestier à vocation sociale, avec la dégradation de plusieurs allées forestières devenues impraticables et, de notre demande d'une remise en état des sols des allées forestières afin qu'elles soient à nouveau accessibles au public.



en raison de l'absence de précaution pour protéger le milieu forestier à vocation sociale, avec la dégradation de plusieurs allées forestières devenues impraticables et, de notre demande d'une remise en état des sols des allées forestières afin qu'elles soient à nouveau accessibles au public.

**Association des amis de la vallée du rhodon
et des environs**

A l'attention de Monsieur Eric AYNAUD
Président
1 rue de la Chapelle
78 470 MILON LA CHAPELLE

N/réf. : DAG/ EG/VB/NP/SLC - N°14-2009
Affaire suivie par : Nicolas PROU
Direction de l'Aménagement et de la Gestion
T : 01 30 42 04 60
Courriel : nprou@aev.iledefrance.fr

OBJET : Coupe de bois au Bois de Champ Garnier, commune de Saint-Lambert-des-Bois
Copie : ONF

Monsieur le Président,

Suite à l'approbation de l'aménagement forestier de la Forêt régionale de Port Royal en 2011 (communément appelée bois de Champ Garnier), l'Office National des Forêts, en charge de l'organisation des coupes de bois dans les forêts appartenant à la Région d'Ile-de-France, a procédé au martelage et à la vente de coupes d'éclaircies dans les parcelles 4, 5, 10 et 11.

Les coupes des parcelles 10 et 5 sont terminées et ont fait l'objet de travaux de remise en état. Celles des parcelles 4 et 11 sont actuellement en cours d'exploitation via les mêmes chemins.

Vous nous avez interpellés à propos des ornières créées sur ces chemins par les engins forestiers. Je souhaite vous apporter plusieurs éléments d'information.

La forêt régionale de Port Royal présente deux contraintes majeures pour l'exploitation forestière : l'accès est difficile du fait des exploitations passées de meulière, et le caractère argileux du terrain fait que les sols sont gorgés d'eau une grande partie de l'année. Au début des années 2000, l'Agence des espaces verts a fait empierrier le chemin principal qui traverse cette forêt, permettant ainsi aux engins forestiers d'y circuler toute l'année. Les autres chemins sont en terrain naturel, et la circulation d'engins y crée inévitablement des ornières. Leur empierrement, qui permettrait d'éviter ces ornières, a un coût prohibitif pour la collectivité et ne peut être généralisé. Pour mémoire, lors du renforcement des allées principales de la forêt il y a quelques années, un certain nombre d'arbres ont donné des signes de dépérissement.

Aussi, ces chemins naturels, qui sont utilisés toute l'année par les promeneurs, sont empruntés ponctuellement par les engins forestiers qui évacuent les bois issus des travaux



Rapport moral pour l'année 2014

1.10 Communauté de communes, remise en question de la CCHVC

Situation créée par les maires de Chevreuse et de Saint-Rémy, pour des manœuvres politiques, des intérêts personnels ou/et des rivalités locales ou politiques, risque de mettre en cause l'existence de notre Communauté de Commune de la Haute vallée de Chevreuse.

Particularité intéressante, indemnités par mois pour les élus Vice-président de communauté de 2 508 € à la CASQY et de 2 756 € à la CAPS, contre 0 € à la CCHVC Président compris. ***Voir le Blog de Chevreuse [Communauté d'agglomération: le choix est en cours](#)***

Courriel du 27 décembre de Dominique JULIEN LA BRUYÈRE co-créateur du PNR :

« Dire qu'il s'agit d'une réserve de propriétaires est faux, c'est par milliers que les habitants des zones urbaines voisines viennent se ressourcer en Haute Vallée de Chevreuse.

Philippe SAINT-MARC, comme moi avons toujours soutenu cette vision d'ouverture qui est le fondement du PNR.

Si notre région se présente écartelée dans les grands ensembles urbains, à terme, elle est condamnée.

Conforter la CCHVC n'est pas un repli sur soi, c'est ce qui nous permettra de sauvegarder cet ensemble rural dans un monde qui ne juge que par le gigantisme ou l'argent.

Etre social, c'est permettre à tous de bénéficier de cette nature encore à peu près intacte.»

Rapport moral pour l'année 2014

1.11 Renouvellement de nos adhésions 2015.

Le Président propose le renouvellement pour l'année 2015, de nos adhésions à :

- Yvelines Environnement (50,00 €),
- l'UAP (50,00 €),
- Maisons paysannes de France (52,00 €),
- SPPEF (65,00 €).

et de l'adhésion à la nouvelle association :

- Comité Vallée de Chevreuse (50,00 €)

Créée le 2 avril 2015 pour poursuivre les actions engagées au lendemain du Conseil Communautaire de la CCHVC du 1^{er} décembre 2014, lors de ce conseil les maires de Chevreuse et de Saint-Rémy-lès-Chevreuse avaient annoncé leur volonté de quitter la CCHVC pour rejoindre une communauté d'agglomération la CAPS, faisant courir le risque d'un éclatement des 8 autres communes de la CCHVC vers d'autres communautés d'agglomération.

L'assemblée à l'unanimité approuve le rapport moral.

Rapport financier pour l'année 2014

PARTIE 2.

Rapport financier et approbation des comptes de l'exercice 2014

Présentation de la situation financière, à partir d'un tableau détaillé et comparatif avec les 3 années précédentes.

Les ressources 1147,61 €, les charges 727,97 €, résultat 419,64 €.

L'assemblée à l'unanimité approuve les comptes 2014 et donne quitus au Trésorier et au Conseil pour leur gestion financière.

Budget financier 2015

Le Président présente le budget financier 2015

Le budget est chiffré dans la continuité et la poursuite de nos actions.

L'assemblée à l'unanimité approuve le budget financier 2014

Renouvellement des mandats

Renouvellement des membres du Conseil :

M. Patrice Bouygues, M. Gérard Brelingard, M. Claude Chapuis,

Les candidatures sont mises au vote de l'assemblée et élues à l'unanimité.

Membres non renouvelés:

Mme Claire Van-Dyk, M. Luc Renouil.

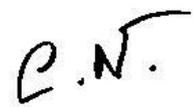
L'autre moitié du Conseil a été élue pour 2 ans lors de l'A.G. 2014

Les candidatures sont mises au vote de l'assemblée et élues à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.



Le Vice-président
Saint-Lambert-des-Bois
Gérard Jore



La Vice-présidente
Milon la Chapelle
Claude Nanquette



Le Président
Eric Aynaud

A l'issue de l'Assemblée, le Conseil s'est réuni sur place pour réélire l'un de ses administrateurs et son Trésorier:

A l'unanimité, sont élus :

- Trésorier, Mr Gérard BRELINGARD .
- Administrateur, Mr Claude CHAPUIS.

La nouvelle composition du Bureau sera notifiée en Préfecture des Yvelines.



Le Vice-président
Gérard Brelingard



Le Président
Eric Aynaud